AUTORISATION DE SORTIE SANS ADULTE 2025-2026

Uniquement pour les élèves de CM1 & CM2

Comme il l'est indiqué dans le règlement intérieur et par souci de protection des élèves, l'école veille à ne laisser sortir les élèves de l'établissement qu'en présence de l'adulte venu le chercher.

Toutefois, les élèves ayant cette autorisation signée de leurs parents seront autorisés à quitter seuls l'établissement après la journée de classe ou après la demi-journée les mercredis (pause méridienne incluse).

Cette autorisation est valable du lundi au vendredi et ne peut être fractionnée selon votre convenance.

Daniel RIGGS

Directeur

(Autorisation à remettre à l'enseignant)

Madame et/ou Monsieur ……

autorise(nt) leur enfant ……

scolarisé(e) en classe de ……. à l'école André Malraux.

à quitter l'établissement selon les modalités ci-dessus énoncées sans être accompagné(e) d'un adulte.

Date : Signature :

Lycée Français Charles de Gaulle
35 Cromwell Road, London SW7 2DG
Tél : +44 (0)20 7584 6322
www.lyceefrancais.org.uk

École primaire André Malraux
44 Laurie road
London W7 1 BL
Tél : +44 (0)20 8578 3011

AUTORISATION TÉLÉPHONE PORTABLE 2025-2026

Uniquement pour les élèves de **CM1** et **CM2 autorisés à sortir sans adulte**

Je vous rappelle l'Article III 1 du règlement intérieur : « L'usage de téléphones portables est totalement prohibé dans l'enceinte de l'école, sauf demande d'autorisation expresse soumise par écrit au directeur. »

Si votre enfant dispose d'un téléphone portable, merci de me retourner cette demande dans les meilleurs délais.

Je soussigné(e) ……

souhaite que mon enfant …….. en classe de …….

puisse apporter un téléphone portable afin de lui permettre de l'utiliser en dehors de l'école en cas de besoin.

Dans l'enceinte de l'école, le téléphone restera éteint dans le cartable.

L'école ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol, de bris.

Londres, le …….

Les parents, Signatures : L'élève, Signature :

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, des articles 12 and 13 du United Kingdom General Data Protection Regulation et du Data Protection Act 2018, nous vous informons que le Lycée Français Charles de Gaulle de Londres en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins de protection des élèves (en s'assurant qu'un responsable légal de tout élève de CM1 ou de CM2 a consenti que cet élève quitte l'établissement seul après sa journée de classe (ou demi-journée le mercredi) et le cas échéant, souhaite qu'il dispose d'un téléphone pour pouvoir contacter ses parents après avoir quitté l'établissement), et à des fins de gestion administrative.
Vos données seront strictement réservées aux personnes qui sont impliquées directement dans la prise en charge/le suivi de votre enfant, et seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, aux art. 15 à 22 du United Kingdom General Data Protection Regulation et aux articles 7, 46 et 47 du Data Protection Act 2018, vous pourrez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression auprès du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres.

Lycée Français Charles de Gaulle
35 Cromwell Road, London SW7 2DG
Tél : +44 (0)20 7584 6322
www.lyceefrancais.org.uk

École primaire André Malraux
44 Laurie road
London W7 1 BL
Tél : +44 (0)20 8578 3011